



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# EVOLUTION DU CESC EN CESCE

Laurent Marien, chef de mission EDD



### Contexte de renforcement de l'éducation au développement

1. Circulaire du 27 août 2019

2. Circulaire du 24 septembre 2020

+ Convention citoyenne pour le climat

Loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique

⇒ Modification en conseil d'Etat relatif au CESCE dans les prochains mois, mais disposition législative d'ores et déjà applicable

⇒ Révision de la circulaire du 10 août 2016 par le [Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022](#)

Un cadre renouvelé qui doit conduire à **mobiliser les conseillers techniques en charge des différentes éducations transversales**, dont le chef de mission à l'EDD, **pour piloter le lancement de cette évolution et mettre en place les CESCE, les CDESCE et le CAESCE.**

## Les instances de concertation du lycée

### Conseil de discipline

Statue sur les sanctions en cas de manquement grave d'un élève.

Son rôle est décisionnel.

### Conseil d'administration

Se prononce sur toutes questions relatives au fonctionnement général de l'E.P.L.E.

Son rôle est décisionnel.

### Commission fonds social

Statue sur les aides octroyées aux élèves.

Son rôle est décisionnel.

### Rôle consultatif

#### Conseil vie scolaire

Se prononce sur la politique éducative de l'E.P.L.E.

#### Commission permanente

Prépare les travaux du CA.

#### Commission hygiène et sécurité

#### Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Met en œuvre la politique de promotion de la santé et les actions de développement de la citoyenneté.

#### Conseil pédagogique

Se prononce sur la politique pédagogique de l'E.P.L.E.

### Conseil de vie lycéenne

Se prononce sur toute question relative au fonctionnement de l'E.P.L.E.

### Assemblée générale des délégués de classes

Se prononce sur les actions en faveur des élèves.

### Conseil de classe

Se prononce sur les résultats des élèves.

### Commission vie scolaire Cellule de veille et de suivi

Mesure alternative au conseil de discipline.  
Dispositif de détection des élèves potentiellement décrocheurs

### Conseil d'enseignement

Fait le bilan des besoins dans chaque discipline.

Il doit être consulté pour avis par le conseil d'administration sur "tous sujets relevant de sa compétence" et peut "formuler des propositions au conseil d'administration".

Dans sa notice, le ministère souligne que le travail du CESCE peut ainsi "s'orienter et se déployer à partir des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'agenda 2030, en lien avec les réalités locales vécues par les élèves et leur famille". Il deviendra ainsi "une instance de pilotage d'une démarche globale".



# Elargissement du périmètre du CESCE

## Loi Climat et Résilience – Article 6 (CESCE)

Art. L. 421-8.- Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, présidé par le chef d'établissement, a pour *mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.*

*« Il apporte un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion et renforce notamment les liens entre l'établissement d'enseignement, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Il concourt aux initiatives en matière de lutte contre l'échec scolaire, d'amélioration des relations avec les familles, de médiation sociale, d'éducation artistique et culturelle, de prévention des conduites à risque et de lutte contre les violences, ainsi qu'en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire [ajout loi du 2 mars 22].*

## Loi Climat et Résilience – Article 6 (CESCE)

« Il contribue à la promotion de la *santé physique, mentale et sociale*.

*Cette promotion intègre notamment des projets d'éducation à la sexualité et à l'alimentation et de prévention de conduites addictives.* « Ce comité contribue à *l'éducation à la citoyenneté, à la transmission des valeurs et des principes de la République, à la promotion du principe de laïcité et au soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination*, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. « Ce comité a également pour mission de *favoriser et de promouvoir les démarches collectives dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable*, en associant les enseignants, les élèves, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs. Ces démarches font partie intégrante du projet d'établissement.

# Glissement du CESC vers un CESCE

## Renforcer la cohérence des actions



Un cadre renouvelé qui doit permettre de **dynamiser ces structures, de mobiliser toute la communauté éducative autour de grands enjeux contemporains**

## Renforcer le pilotage de l'instance et des actions



Un cadre renouvelé qui doit permettre de **renforcer la cohérence et le pilotage entre les différents éducations transversales à toutes les échelles territoriales : établissement, départements, académie**

Il doit être **consulté pour avis par le conseil d'administration sur "tous sujets relevant de sa compétence" et peut "formuler des propositions au conseil d'administration"**.

Dans sa notice, le ministère souligne que **le travail du CESCE peut ainsi "s'orienter et se déployer à partir des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU dans le cadre de l'agenda 2030, en lien avec les réalités locales vécues par les élèves et leur famille"**.

Il deviendra ainsi **"une instance de pilotage d'une démarche globale"**.

# Renforcer le pilotage de l'instance et des actions

## LE DÉCRET PRÉCISE LA COMPOSITION DE CE COMITÉ, PRÉSIDÉ PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

1. **le chef d'établissement adjoint** ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints,
2. **l'adjoint gestionnaire**,
3. **le conseiller principal d'éducation** ou, le cas échéant, le conseiller principal d'éducation désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité de conseillers principaux d'éducation,
4. le cas échéant, **l'infirmier et l'assistant de service social** référent de l'établissement,
5. **au moins deux enseignants, au moins deux élèves et au moins un parent d'élève**,
6. **un représentant de la collectivité territoriale de rattachement** siégeant au conseil d'administration,
7. **au moins deux personnalités qualifiées en raison de leurs compétences en lien avec les missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.**

« En fonction des sujets traités, le chef d'établissement peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile, en particulier des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de services. »

# Renforcer la cohérence entre les différentes éducations transversales pour renforcer le sens des actions en direction des élèves

## Education à l'alimentation

s'inscrit dans **la loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014**, comme axe prioritaire de la politique publique d'alimentation et figure dans le Code de l'Education.

## Education à la défense

apparaît en **2012** dans les programmes scolaires en tant que prise en compte des **problématiques de défense et de sécurité nationale**. Des partenaires spécialisés assurent la promotion de la culture et de **l'esprit de défense** auprès des jeunes dans les écoles et établissements scolaires.

## Education à la sécurité

Le décret n°2006-41 du 11 janvier 2006 codifié dans le Code de l'Education prévoit l'obligation d'assurer une sensibilisation à la prévention des risques, une information sur les missions des services de secours, une formation aux premiers secours, ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

L'éducation à la santé (circulaire n° 2011-216 du 2/12/2011 au BOEN n°46 du 15 décembre 2011). Elle s'organise de la maternelle au lycée et comporte sept axes prioritaires : l'hygiène de vie ; l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques ; l'éducation à la sexualité, l'accès à la contraception, la prévention des IST et du sida ; la prévention des conduites addictives ; la lutte contre les jeux dangereux ; la prévention du mal-être ; la formation aux premiers secours.

L'Education à la sexualité dans les écoles, collèges et lycées est mise en place en 2003 comparé à la circulaire n°2003-027 du 17 février 2003. Il s'agit d'aider à la construction de la personne et du citoyen en adoptant des attitudes de responsabilités individuelle et sociale.

Education aux médias (et à l'information)  
L'éducation aux médias existe depuis 2008 dans le second degré. Il s'agit alors d'aider les élèves à développer leur jugement et leur esprit critique et citoyen.

# 1. Une logique cohérente, collective et transversale

**Pas seulement un ajout des problématiques environnementales mais l'ensemble du développement durable avec ses enjeux complexes à la fois environnementaux, sociaux et économiques**

**CESC**

Les « éducations transversales » (santé, citoyenneté, alimentation...) participent de manière complémentaire à la formation des élèves au service de développement de compétences et en mobilisant les savoirs disciplinaires

**CESCE**

Cette évolution doit permettre d'aménager de façon très concrète, de l'établissement à l'académie, une meilleure coordination et de plus fortes cohérences entre éducations transversales [entre EDD et santé physique et mentale, entre EDD et citoyenneté et valeurs de la République]

**Développer et mettre en œuvre une réflexion systémique, collectives et cohérentes**

## 2. Une conception du travail à partir des ODD

**CESC**



Une logique d'intégration des éducations transversales dans les objectifs du développement durable (ODD) pour une mise en synergie au service du sens des actions conduites

**CESCE**



 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**1 PAS DE PAUVRETÉ**



**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**



Question d'alimentation, de nutrition, de santé

**2 FAIM «ZÉRO»**



Question de solidarité et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Question de production (bio, labels) et d'échange commerciaux (circuits courts)

Question d'alimentation – Disette - Famine

**10 INÉGALITÉS RÉDUITES**



**12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**



**1** PAS DE PAUVRETÉ



**3** BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Un **fonctionnement systémique** qui nécessite **une démarche collective** sur des **entrées clairement identifiées** pour qu'elles fassent sens pour les élèves

Question de lutte contre l'insécurité alimentaire

Question de lutte contre les inégalités

**10** INÉGALITÉS RÉDUITES



**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Question  
Égalité Filles – Garçons

Travail sur les représentations  
Solidarité  
*La place des femmes dans les sciences, dans l'histoire, dans la société...*  
*Dans différents pays*

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Cadre de vie  
Bien-être  
Vie scolaire

Respect d'autrui  
Valeurs de la République  
Citoyenneté  
Droit à l'Éducation

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





# ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*